

# **Compte rendu de la première réunion du groupe de travail sur les droits de l'enfant**

Le Mercredi 25 Janvier 2017 de 16h30 à 18h00 au Palais

## **Commission des droits de l'homme**

### **Rappel du cadre dans lequel s'inscrit ce groupe de travail**

La nouvelle stratégie pour les droits de l'enfant 2016-2021, adopté à Sofia en Avril 2016, identifie 5 domaines prioritaires :

- L'égalité des chances pour tous les enfants ;
- La participation de tous les enfants ;
- Une vie exempte de violence pour tous les enfants ;
- Une justice adaptée à tous les enfants ;
- Les droits de l'enfant en matière numérique.

En conformité avec la stratégie pour les droits des enfants du Conseil de l'Europe 2016-2012, le groupe de travail préparera une contribution de la conférence des OING, basée sur le recueil des bonnes pratiques, avec un regard critique visant à identifier, par les porteurs des projets eux-mêmes, les obstacles dans la mise en œuvre de leurs actions innovantes. Ce recueil fera l'objet d'une publication qui sera diffusée au sein du Conseil de l'Europe et à l'extérieur afin d'inspirer et d'inciter les décideurs politiques à faciliter la mise en place des actions, qui respectent les droits des enfants au niveau local et à partager les bonnes pratiques au sein des OING.

### **Méthodologie et composition du groupe de travail**

Après le lancement officiel de ce nouveau groupe de travail sur les droits de l'enfant à la session de Juin 2016, un questionnaire a été adressé à environ 90 OING de la Conférence, repérées à l'aide de la base de données des OING figurant sur le site internet de la Conférence. A l'issue de cet envoi, 12 réponses positives ont été reçues. A celles-ci se sont ajoutées les OING qui avaient d'ores et déjà indiqué leur intérêt et leur désir de participer à ce groupe de travail, lors de la session de la Conférence de Juin 2016.

La première réunion du groupe de travail s'est tenue le Mercredi 15 Janvier 2017, dans le cadre de la session d'hiver de la Conférence des OING. Celle-ci a regroupé 17 personnes, représentant 14 OING, dont 9 OING qui n'avaient pas encore été identifiées. A ce nombre, 6 OING se sont inscrites au groupe de travail lors de la réunion de la Commission des droits de l'homme.

A ce jour, le groupe de travail des droits de l'enfant regroupe 23 OING. Des ONG ont également fait part de leur intérêt et de leur souhait de pouvoir contribuer aux travaux menés.

## Echanges entre les membres du Groupe de travail

1. Les membres du groupe de travail font rapidement le constat qu'il existe d'ors et déjà de nombreux travaux sur les droits de l'enfant, ainsi que de nombreux recueils de bonnes pratiques. Certains d'ailleurs existent depuis plusieurs années, sans que la situation évolue dans les différents états du Conseil de l'Europe.
2. Par conséquent, les membres du groupe de travail insistent sur le fait qu'ils ne souhaitent pas produire un guide de bonnes pratiques supplémentaires, qui ne serait à son tour pas utilisé et rapidement oublié. La question est alors de savoir quel(s) type(s) d'action(s) et quelle type de stratégie il est aujourd'hui pertinent de mettre en place, afin que le travail entrepris est un réel impact.
  - L'une des pistes pourrait-être la production d'une contribution écrite et la mise à disposition d'une expertise dans le cadre du système de rapport de la Charte Social européenne.  
Les rapports sur les articles en lien avec l'enfant, la famille, et les migrants, sera à remettre pour le 31/10/2018.
3. Les membres du groupe de travail insistent également sur leur volonté d'instaurer une transversalité au sein de ce groupe de travail, à la fois au sein de la conférence, mais aussi entre les institutions du Conseil de l'Europe. Il semble en effet, que différents groupes de travail menés par le Comité des Ministres ou encore par l'Assemblée Parlementaire, pourraient nourrir, et inversement, le groupe de travail des droits de l'enfant de la Conférence des OING.
4. Les objectifs concrets de ce groupe de travail restent alors à affiner. Toutefois, préalablement, les membres du groupe de travail préconisent qu'un travail de repérage et de recueil soit réalisé afin de centraliser et d'avoir une vue d'ensemble des travaux qui existe sur le sujet des bonnes pratiques en matière de droits de l'enfant, les recommandations, les préconisations...
5. Il sera parallèlement nécessaire de cibler quelques problématiques sociales et quelques publics spécifiques, toujours en lien avec la nouvelle stratégie des droits de l'enfant. Ces thématiques seront par la suite affinées et sélectionnées par les membres du groupe de travail eux-mêmes, afin d'identifier, à la fois les problématiques les plus prégnantes et celles où nous pouvons agir et susciter un changement.
  - Premières problématiques sociales : accès à l'éducation, le droit de vivre dans sa famille, la rétention des mineurs, la pauvreté, la précarité et l'exclusion, la parentalité positive, le trafic d'être humain
  - Premières catégories : les MENA, les enfants Roms, les enfants porteurs de handicap, les enfants, les enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance....

- 6. Les membres du groupe de travail demandent à pouvoir bénéficier d'un compte rendu des travaux du Comité ad hoc des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe, à chaque session de la conférence et OING et réunion du groupe de travail.**
- 7. Pour les 6 prochains mois et jusqu'à la prochaine réunion du groupe de travail, les membres du groupe décident d'effectuer un travail de recueil et de repérage de ce qui existe, à la fois au sein de la Conférence des OING, du Conseil de l'Europe et des autres instances européennes et internationales, mais aussi au sein des OING ou ONG.**
8. Les membres du groupe de travail décident unanimement d'utiliser les e-mails comme outils de communication et de coordination du groupe de travail.
- 9. Les membres du groupe de travail proposent que les ONG intéressées puissent prendre connaissance des outils européens en matière de droits de l'enfant, Convention européenne des droits de l'enfant, charte sociale européenne, etc. afin de faire une remontée d'information concernant les problématiques rencontrées dans leur état, en lien avec ces outils.**